

avons adopté des centaines de bills du même genre. Si le chemin projeté doit traverser la frontière d'une province, il tombe sous notre autorité. C'est une mesure toute différente de l'autre bill qui nous a été soumis l'autre jour.

L'honorable M. WATSON: Le bill s'explique par lui-même; il a pour objet la construction d'un chemin de fer. Quant au comité des chemins de fer, tout honorable sénateur a parfaitement le droit d'assister à ses séances et de discuter les bills qui lui sont soumis, bien que les sénateurs qui n'en sont pas membres ne puissent voter. Le promoteur de ce bill comparaitra devant le comité et donnera toutes les explications qui seront demandées. Je connais quelque peu le pays à travers lequel passera le chemin de fer. Il n'y a aucun doute sur la nécessité de ce chemin. Il y a de grands dépôts de charbon dans cette région, et le sol y produira de grandes quantités de blé au trafic.

La motion est adoptée et le bill lu une deuxième fois.

L'honorable M. WATSON propose que le bill soit transmis au comité des chemins de fer, télégraphes et ports.

L'honorable M. LANDRY: J'ai déjà posé une question à laquelle on n'a pas répondu. Pourquoi n'y a-t-il rien sur l'ordre du jour pour indiquer si les bills ont été imprimés en français et en anglais.

L'honorable M. DANDURAND: On a cherché la cause de l'erreur.

L'honorable M. FERGUSON: Je crois que lorsque les procès-verbaux ont été imprimés les bills n'étaient pas prêts.

La motion est adoptée.

#### BILL CONCERNANT LA "COLLINGWOOD SOUTHERN RAILWAY COMPANY."

##### DEUXIEME LECTURE.

L'honorable M. ROSS (Middlesex) (en l'absence de l'honorable M. McMullen) propose la deuxième lecture du bill (n° 12) "Collingwood Southern Railway Company". Il dit: Ce bill n'a pour objet que de demander du délai pour commencer et terminer le chemin de fer ci-mentionné. Aucun principe nouveau n'est en cause.

Hon. M. FERGUSON.

L'honorable M. WILSON: L'honorable sénateur qui a proposé la deuxième lecture du bill connaît l'emplacement du chemin de fer en question. Il sait si c'est un chemin de fer fédéral ou un chemin de fer provincial. Je crois qu'il a été soumis plusieurs fois au Parlement. Si nous devons constituer en corporation tous les chemins provinciaux et leur donner une charte fédérale, il faut tout d'abord le savoir; mais si les provinces ont le pouvoir de s'occuper des chemins de fer locaux, pourquoi cette compagnie ne s'adresse-t-elle pas à la législature à Toronto pour obtenir les droits, pouvoirs et privilèges qu'elle requiert? A la deuxième lecture du bill, nous devrions savoir la chose, et nous devrions savoir aussi si le Gouvernement du jour le considère comme un ouvrage fédéral ou un ouvrage provincial, si la compagnie empiète ou non sur les droits des provinces. Elle est responsable de cette législature. Nous ne devrions pas être tenus responsables de cette législation. Le gouvernement du jour, par son ministre de la Justice, devrait nous dire si la mesure est fédérale ou provinciale, et après qu'il aurait fait cela, nous serions mieux en mesure de dire ce que nous devrions faire à ce sujet.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur a dû, je suppose, remarquer que ce bill n'a pas pour objet la constitution en corporation d'une compagnie. La compagnie demande seulement une prolongation de temps. Toutes les questions qui, d'après l'honorable sénateur, devraient être maintenant discutées l'ont été quand la loi fut adoptée. Il s'agit simplement de s'assurer si la compagnie est dans une position pour réclamer une prolongation de temps pour la construction du chemin de fer, et si cela ne peut être décidé qu'en comité.

L'honorable M. WILSON: Si un tort a été commis lorsque le premier bill fut présenté à la session précédente, est-ce qu'il y a une raison pour que ce tort se continue? Je ne le crois pas.

L'honorable M. GIBSON: Je suis certain que l'honorable sénateur de Saint-Thomas ne désire pas empêcher l'adoption du bill; mais j'aimerais à signaler à mon honorable ami cet état de choses: il est facile de